

Déjà réalisé pour la compétitivité :

Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité

La relance de l'alternance : un objectif de 500 000 apprentis en 2017

Embaucher un apprenti, c'est :

- Former gratuitement un jeune à un métier et assurer l'avenir de l'entreprise en transmettant des savoir-faire.
- Bénéficier d'une exonération de cotisations sociales, du crédit d'impôt apprentissage (de 1 600 €) et d'aides supplémentaires, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés et d'une indemnité de la Région d'un montant minimum de 1 000 €

Plus d'informations sur le site www.alternance.emploi.gouv.fr

Déjà réalisé pour la compétitivité :

***Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique
menée pour l'emploi et la compétitivité***

Politique de soutien direct à l'emploi : les contrats de génération

- Une aide de 4000 € par an pendant 3 ans pour le recrutement d'un jeune en CDI et le maintien ou l'embauche d'un sénior dans l'emploi
- Sont concernées par l'aide les entreprises de moins de 300 salariés
- Possibilité de déposer la demande d'aide sur le site www.contrat-generation.gouv.fr

Contact : DIRECCTE

Déjà réalisé pour la compétitivité :

Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité

Politique de soutien direct à l'emploi : les emplois d'avenir dans le secteur marchand

- Objectif : faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés.
- Liste des secteurs éligibles aux emplois d'avenir disponible sur le site : emploiavenirnauvergne.com
- Aide : 35% du SMIC brut pour une durée d'un à trois ans
- A titre indicatif, pour un emploi d'avenir du secteur marchand, sur un coût salarial mensuel avec cotisations patronales de 2081 € l'Etat prend en charge 916 € (505 € d'aide forfaitaire et 411 € d'exonérations de charges sociales).
- Obligation de formation et tutorat par l'employeur

Contact : DIRECCTE – missions
locales – pôle emploi – CAP emploi

